

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 53/004/2007 (Public)

Bulletin n° : 099

ÉFAI

1^{er} juin 2007

Vénézuéla. Il faut prendre des mesures urgentes pour prévenir de nouvelles violences et atteintes aux droits humains

Amnesty International est préoccupée par le nombre élevé de personnes blessées ou arrêtées lors des manifestations et contre-manifestations qui ont débuté le 27 mai dernier à la suite de la décision du gouvernement de ne pas renouveler l'autorisation d'émettre de la chaîne de télévision Radio Caracas Venezuela (RCTV). Des mineurs figurent parmi ces personnes.

Selon les informations recueillies, de violents affrontements se sont produits lors des manifestations d'étudiants entre les agents des forces de l'ordre et les protestataires. Certains fonctionnaires de police auraient en outre eu recours à la force de manière excessive. Un certain nombre de civils, parmi lesquels se trouvaient des mineurs, auraient ainsi été blessés, de même qu'au moins 11 agents de la police métropolitaine, quatre de la police de Miranda et quatre autres de la police de Mérida. Quatre policiers de Chacao auraient par ailleurs été agressés et dépossédés de leurs armes dans un quartier de Caracas.

Au 29 mai, 182 personnes avaient été arrêtées, selon les autorités, parmi lesquelles se trouvaient 107 mineurs. Cinquante-six, dont sept mineurs, avaient bénéficié d'une remise en liberté assortie de mesures restrictives.

Amnesty International reconnaît que les autorités doivent maintenir la sécurité et l'ordre public. Elle demande toutefois instamment au gouvernement de faire en sorte que les organes de police placés sous sa responsabilité ne fassent usage de la force que lorsque cela est strictement nécessaire, et de manière proportionnelle. Les manifestants doivent quant à eux exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association sans recourir à la violence.

Les allégations d'usage excessif de la force de la part d'agents des forces de sécurité et celles faisant état d'actes de violence commis par les manifestants doivent toutes faire l'objet sans délai d'une enquête appropriée, indépendante et impartiale.

Amnesty International demande également au gouvernement d'enjoindre les autorités policières vénézuéliennes aux niveaux national, des États et des municipalités, de prêter une attention particulière aux mineurs retenus ou détenus dans leurs locaux. La privation de liberté de ces mineurs doit s'effectuer dans le respect des normes internationales en la matière.

L'organisation demande notamment que ces enfants et adolescents bénéficient de conditions de détention appropriées, adaptées aux besoins et aux situations concrètes spécifiques de leur âge, de leur sexe et du type d'infraction qui leur est reprochée, que leur intégrité physique et mentale soit garantie et qu'ils ne soient pas détenus dans les mêmes locaux que des adultes. Il faut également que ces enfants et ces adolescents puissent à tout moment entrer en contact avec leurs proches, leurs représentants et leurs avocats, et bénéficient le cas échéant de l'assistance médicale dont ils ont besoin.

/FIN